

Évaluer dans le cadre du contrôle continu

Baccalauréat 2021, terminales générales et technologiques

Le contexte sanitaire exceptionnel auquel nous sommes confrontés a amené le ministre à définir, dans sa lettre aux enseignants du 21 janvier, les adaptations de la session 2021 du baccalauréat général et technologique.

Ces adaptations rendent nécessaire de préciser le cadre solide au sein duquel le contrôle continu permettra à la fois de garantir la pleine légitimité du baccalauréat comme examen national et la confiance que les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir dans l'évaluation menée par les enseignants dans les lycées.

Ce guide, élaboré par le collège d'expertise disciplinaire et pédagogique de l'IGESR, fixe, pour chaque enseignement évalué au baccalauréat lors de l'année de terminale, qu'il s'agisse d'une spécialité ou d'un enseignement commun, la manière dont se déclinent les principes suivants :

- Prise en compte pour le calcul des moyennes trimestrielles ou semestrielles¹ des deux modalités d'évaluations :
 - o Évaluation formative, qui accompagne les apprentissages et permet de signaler et de valoriser les progrès des élèves.
 - o Évaluation sommative, qui doit représenter au moins 60 % de la moyenne, qui permet de vérifier, en fin de séquence ou de période, les objectifs fixés par les programmes en termes de connaissances et de compétences.
- Diversité des types d'exercices composant l'évaluation :
 - o Exercices courts de vérification des connaissances.
 - o Travaux effectués en présentiel ou à distance. Il convient à ce propos d'équilibrer les deux modalités afin que les évaluations n'occupent pas une part trop importante du temps en présentiel lorsque la continuité pédagogique ne permet pas d'accueillir à temps complet les élèves en établissement, pour lequel les apprentissages restent la priorité.
 - o Travaux plus longs et dont l'énoncé s'inspire des sujets de baccalauréat (évaluations communes ou épreuves terminales) libérés et présents dans la BNS, ainsi que des sujets 0 présents sur Eduscol.
- Robustesse des moyennes trimestrielles ou semestrielles, garanties par un nombre minimal de notes par période, et un nombre suffisant d'exercices inspirés des sujets de baccalauréat libérés. **Un minimum de trois évaluations par trimestre (ou de quatre par semestre) est, sauf exception, attendu.**

Ces principes et les conseils qui suivent seront mis en œuvre par les équipes avec l'aide des corps d'inspection, dans le respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant et dès la fin du 2^e trimestre de l'année scolaire 2020-2021. Ils sont évidemment pensés dans une situation sanitaire et de continuité pédagogique qui peut évoluer, et auront vocation à être adaptés si cette situation évolue. Par ailleurs, si ce guide est conçu prioritairement pour faire face aux aménagements de la session 2021, il pose des principes qui pourront être repris et précisés pour la part d'évaluation au contrôle continu des sessions suivantes.

Numérique et sciences informatiques

Évaluation en NSI : une évaluation équitable, diversifiée et juste

Une situation d'évaluation peut donner lieu à une note chiffrée ou à une appréciation non chiffrée qui apporte des indications sur le niveau de maîtrise des capacités en jeu sur le positionnement dans les six grandes compétences informatiques à savoir :

¹ selon le choix de l'établissement validé en conseil d'administration

- analyser et modéliser un problème en termes de flux et de traitement d'informations ;
- décomposer un problème en sous-problèmes, reconnaître des situations déjà analysées et réutiliser des solutions ;
- concevoir des solutions algorithmiques ;
- traduire un algorithme dans un langage de programmation, en spécifier les interfaces et les interactions, comprendre et réutiliser des codes sources existants, développer des processus de mise au point et de validation de programmes ;
- mobiliser les concepts et les technologies utiles pour assurer les fonctions d'acquisition, de mémorisation, de traitement et de diffusion des informations ;
- développer des capacités d'abstraction et de généralisation.

Les compétences transversales comme la capacité à travailler en équipe ou la recherche d'information doivent aussi être prises en compte.

De façon générale, les élèves sont évalués au regard des capacités attendues et selon des modes variés, en fonction des objectifs poursuivis : devoirs surveillés, devoirs en temps libre, travaux pratiques et surtout projets.

Dans le contexte de la crise sanitaire, des évaluations en présence ou à distance peuvent être menées.

Il convient de distinguer *évaluation formative* et *évaluation sommative*.

Évaluation formative

L'évaluation formative prend place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se positionner dans l'acquisition des capacités attendues, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser. Elle permet aussi au professeur d'adapter ses stratégies d'enseignement aux acquis des élèves.

Cependant, du fait qu'elles se situent en cours d'apprentissage, les notes attribuées aux évaluations formatives n'ont pas à être prises systématiquement en compte : un résultat insuffisant à un instant donné est effacé par une réussite ultérieure. Ainsi, les évaluations formatives peuvent être prises en compte quand elles sont favorables à l'élève, c'est-à-dire portées à un moment où l'élève était prêt à être évalué et où il a montré sa réussite : lorsqu'elles sont notées, elles interviennent dans la moyenne ; lorsqu'elles ne sont pas notées, les appréciations donnent des indications sur l'acquisition des compétences informatiques ou transversales et sur l'engagement de l'élève.

Évaluation sommative

L'évaluation sommative atteste d'un niveau de maîtrise des élèves et se situe en fin d'un temps d'apprentissage. Pour les évaluations comptant au baccalauréat, il importe de mesurer les niveaux de maîtrise uniquement sur les notions travaillées lors du cycle terminal et de rester dans le cadre strict des attendus du programme. Ces évaluations portent sur la partie du programme étudiée depuis le début de l'année scolaire. Elles prennent des formes diverses : devoirs sur table, projets, travaux pratiques.

Moyenne

La moyenne trimestrielle ou semestrielle de l'élève doit reposer sur un nombre significatif de notes issues d'évaluations sommatives, et, le cas échéant, d'évaluations formatives. Un nombre de 5 notes par trimestre ou semestre paraît raisonnable. Les projets doivent intervenir a minima pour 25% de la note finale.

Dans chaque établissement, il est souhaitable d'harmoniser les pratiques d'évaluation en précisant les objets évalués, la nature et le nombre des évaluations, les différentes situations d'évaluation et les modalités de calcul. Tous ces éléments doivent être explicités aux élèves.